

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'un lotissement de 15 lots à aménager sur une assiette foncière de près de 17 877 m² au sein de la commune de BELIN-BELIET (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AGTI

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Philippe BILLA

RCS / SIRET

4 4 4 | 4 3 5 | 8 1 2 | 0 0 0 4 5

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle BN n°60.

L'aménagement prend place sur la commune de BELIN-BELIET (33). Il comprend un total de 15 lots de surfaces variables, entre 550 m² et 730 m². Ce futur lotissement est accessible depuis la route de Bayonne à l'ouest mais également depuis l'allée du Sahara qui longe le sud de l'opération. Une voirie interne dessert l'ensemble des lots, tout en étant longée par un cheminement piéton. Des places de stationnement sont prévus le long de la voirie. Plusieurs espaces verts sont visibles au sein de l'opération, notamment au niveau des façades est-ouest, pour une superficie totale de 4 265 m² soit près de 24% de l'emprise du projet.

L'emprise cadastrale du projet est de près de 17 877 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'Eau (Déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~ 17 877 m ²
Surface de plancher créée	~ 4 500 m ²
Surface privatives (15 lots)	~ 10 770 m ²
Surfaces imperméabilisées (voiries, stationnements, trottoirs)	~ 2 842 m ²
Espaces verts	~ 4 265 m ²
Surface à défricher	~ 17 877 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle n°60 de la section BN
92, route de Bayonne
33 830 BELIN-BELIET

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°47'29" _ Lat. 44°29'12" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF I la plus proche, "ZONE INONDABLE DE LA MOYENNE VALLEE DE L'EYRE" se situe à près de 375 m à l'ouest du projet. Et la ZNIEFF II la plus proche, "VALLEE DE L'EYRE, DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE", à l'ouest à environ 310 m.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BELIN-BELIET fait partie du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de BELIN-BELIET n'est pas soumise à un PPRN Inondations et ne se situe pas au sein d'un territoire à risque important d'inondation. La commune n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur les bases de données BASOL . Trois sites appartenant à la base de données BASIAS (anciens sites industriels) sont présents dans un rayon de 500 m autour du projet : - AQI3300176 (Sciage et rabotage du bois...) - AQI3300177 (Traitement et revêtement des métaux) - AQI3305334 (Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants,...)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Aquifère de l'Eocène supérieur. Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est le suivant : - ZSC : "VALLEES DE LA GRANDE ET DE LA PETITE LEYRE" (FR7200721) distant de près de 420 m à l'ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place de l'aménagement n'implique aucun drainage des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également les supports de la faune recensée sur site. La faune la plus mobile sera en mesure de migrer vers les milieux favorables notamment les boisements de feuillus au nord-est du projet. Une partie de cette faune pourra également se maintenir au niveau des espaces verts de l'aménagement qui peuvent faire office d'habitats secondaires. Ce maintien concernera les espèces les plus anthropophiles. Une connexion vers les boisements plus vastes à l'est est possible via les alignements d'arbres à l'est.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux. De plus, il n'existe pas de connexion hydrographique directe entre le périmètre du projet et les sites les plus proches. Ainsi, les incidences indirectes sont également à exclure.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000. Aucun espèce déterminante n'a été retrouvée sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation du lotissement entraînera la consommation d'espaces naturels et forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Projet non concerné - Retrait-gonflement des argiles : Aléa faible - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Projet exclu d'une zone à risque
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nature du projet entraîne une augmentation locale du trafic de par sa nature de lotissement. Avec un total de 15 lots, de deux véhicules par logement et d'un aller-retour quotidien, le trafic quotidien moyen sera de près de 60 véhicules/jour. Cette augmentation n'entraînera aucune perturbation locale de la circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futurs locaux et les éclairages publics (voiries).</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront gérées via une connexion au réseau d'assainissement collectif, qui n'entraîne aucun rejet dans le milieu naturel.</p> <p>Les eaux pluviales seront infiltrées sur site après avoir été recueillies au sein de structures réservoirs situées sous les chaussées. Des bassins de stockage et d'infiltration sont également prévus.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération de défrichement modifie la vision paysagère du site dès la période de travaux, et à plus long terme lors de l'acquisition des lots et de leur construction. Cela n'est cependant pas de nature à modifier le patrimoine paysager, dans un contexte par ailleurs largement urbanisé au niveau du périmètre du projet et de ses alentours.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place d'un lotissement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation d'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Réalisation des travaux de défrichement de préférence en dehors de la période de reproduction de la faune.
- Gestion des eaux pluviales au sein de mesures compensatoires permettant l'infiltration des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées publiques et privées. Les eaux sont ainsi gérées de manière qualitative et quantitative.
- Présence près de 4 265 m² d'espaces verts au sein du projet, pouvant servir d'habitats de report aux espèces faunistiques anthropophiles contactées sur site.
- Conservation d'un Chêne pédonculé remarquable au sein des espaces verts du centre du projet (Cf. Cartographie des habitats), permettant le maintien d'une biodiversité locale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été relevée. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les habitats recensés sont très communs au niveau local et régional, et sont pour l'essentiel des habitats anthropisés. Les boisements les plus proches à l'ouest du projet serviront d'habitat de substitution aux espèces communes contactées sur site. Les eaux pluviales sont gérées au sein de dispositifs adaptés de rétention/infiltration et les eaux usées connectées au réseau d'assainissement collectif. Les incidences sur le milieu hydraulique superficiel sont donc maîtrisées. L'opération d'aménagement n'entraîne donc aucune incidence notable sur le milieu environnant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Compte-rendu de terrain (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Beydhaac

le,

25/10/2017

Signature



C. ANNEXES

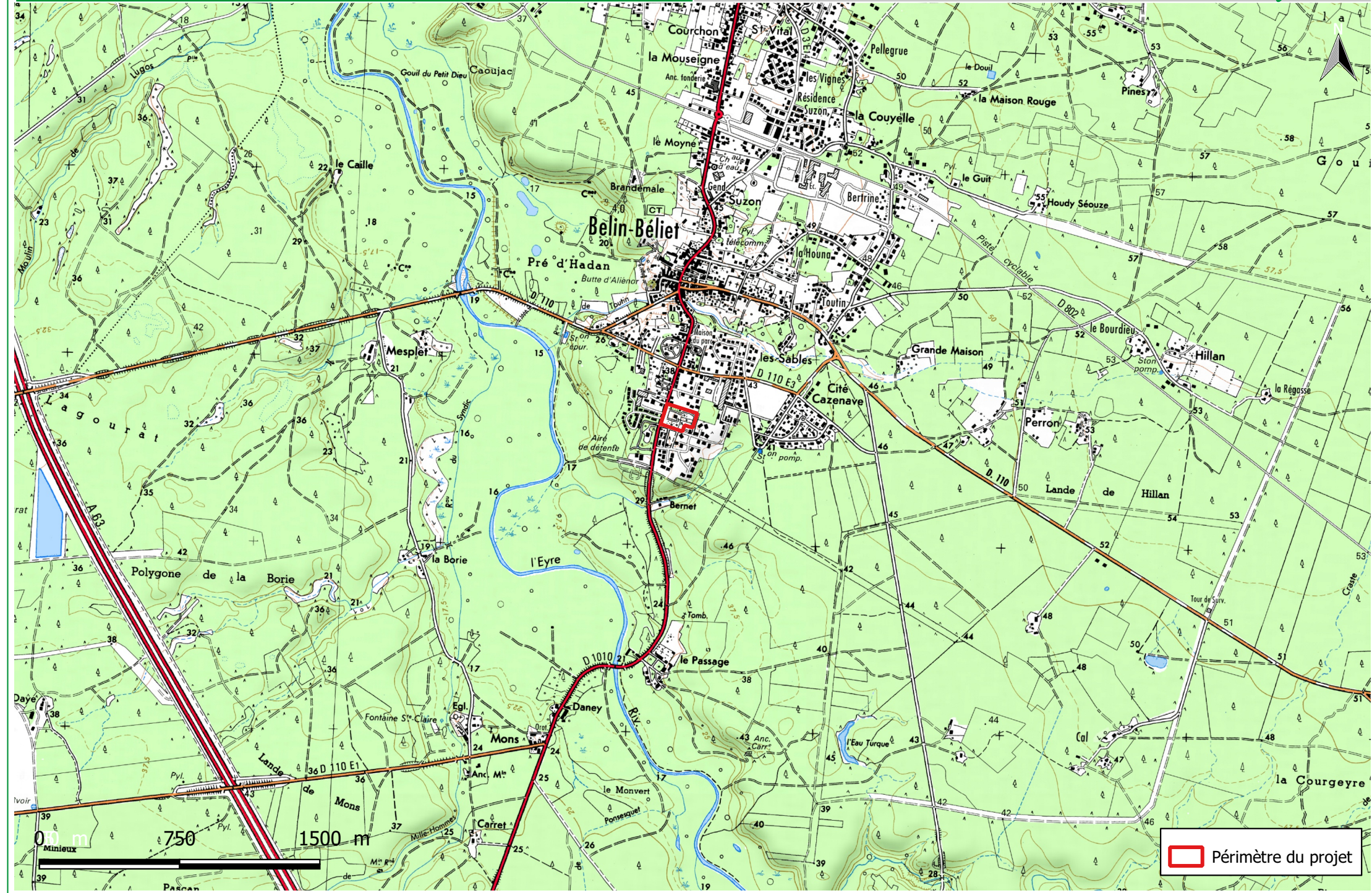
I. PLAN DE SITUATION

Situation géographique

Projet de lotissement
Commune de BELIN-BELIET (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 20/09/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



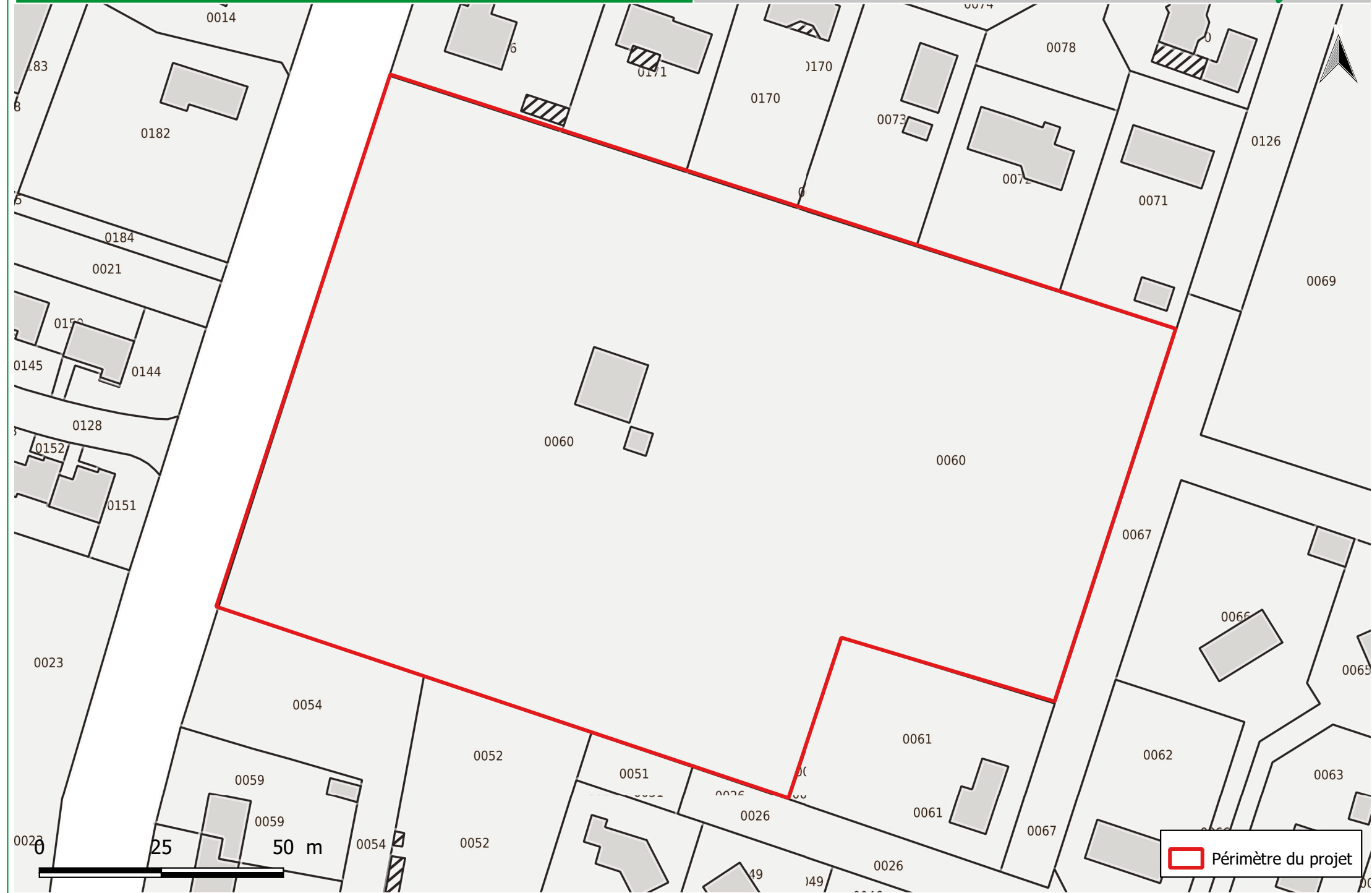
II. PLAN CADASTRAL

Situation cadastrale

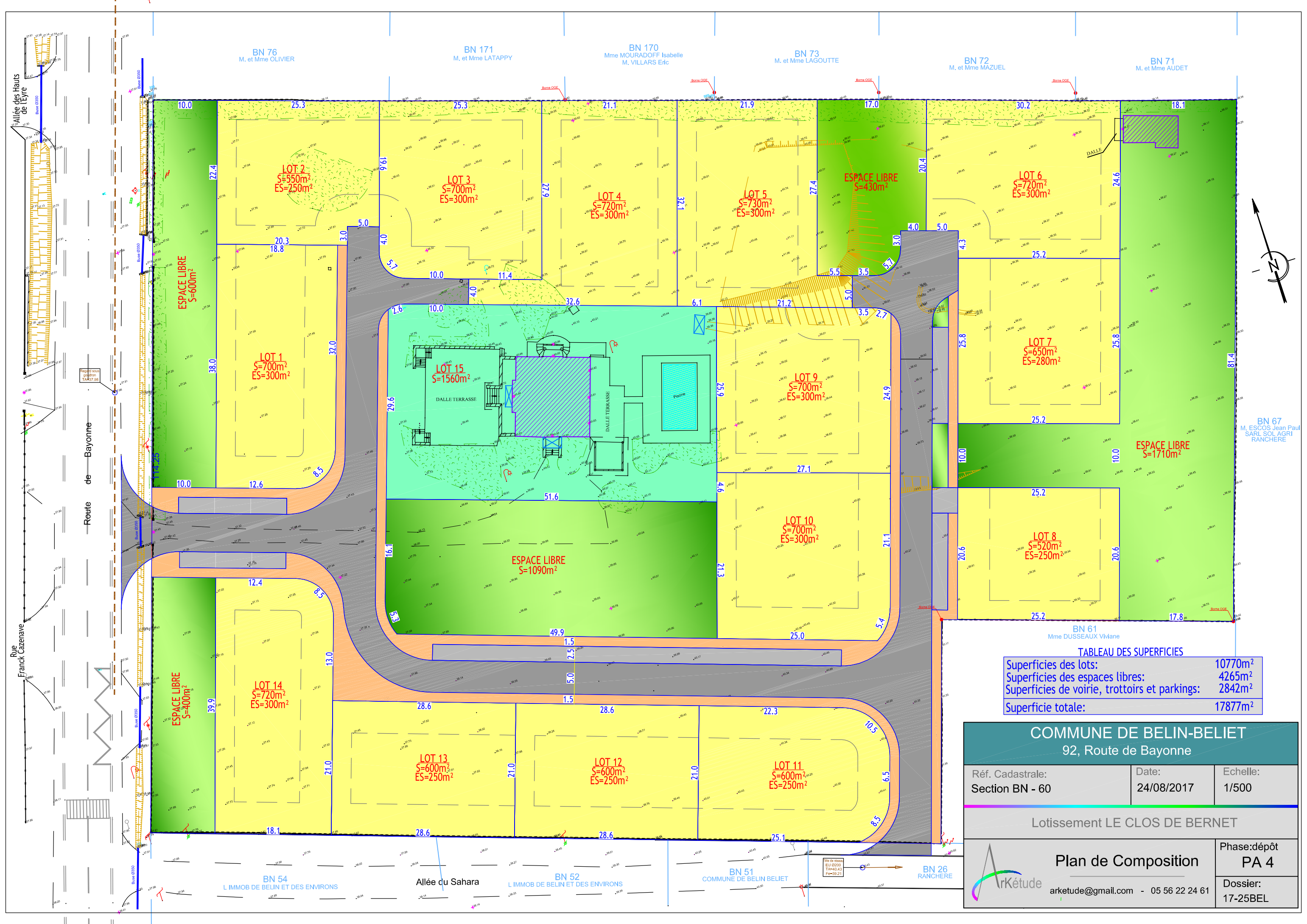
Projet de lotissement
Commune de BELIN-BELIET (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 20/09/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



III. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET



TABEAU DES SUPERFICIES

Superficies des lots:	10770m ²
Superficies des espaces libres:	4265m ²
Superficies de voirie, trottoirs et parkings:	2842m ²
Superficie totale:	17877m²

COMMUNE DE BELIN-BELIET
92, Route de Bayonne

Réf. Cadastre: Section BN - 60	Date: 24/08/2017	Echelle: 1/500
-----------------------------------	---------------------	-------------------

Lotissement LE CLOS DE BERNET

 Plan de Composition arketude@gmail.com - 05 56 22 24 61	Phase:dépôt PA 4
	Dossier: 17-25BEL

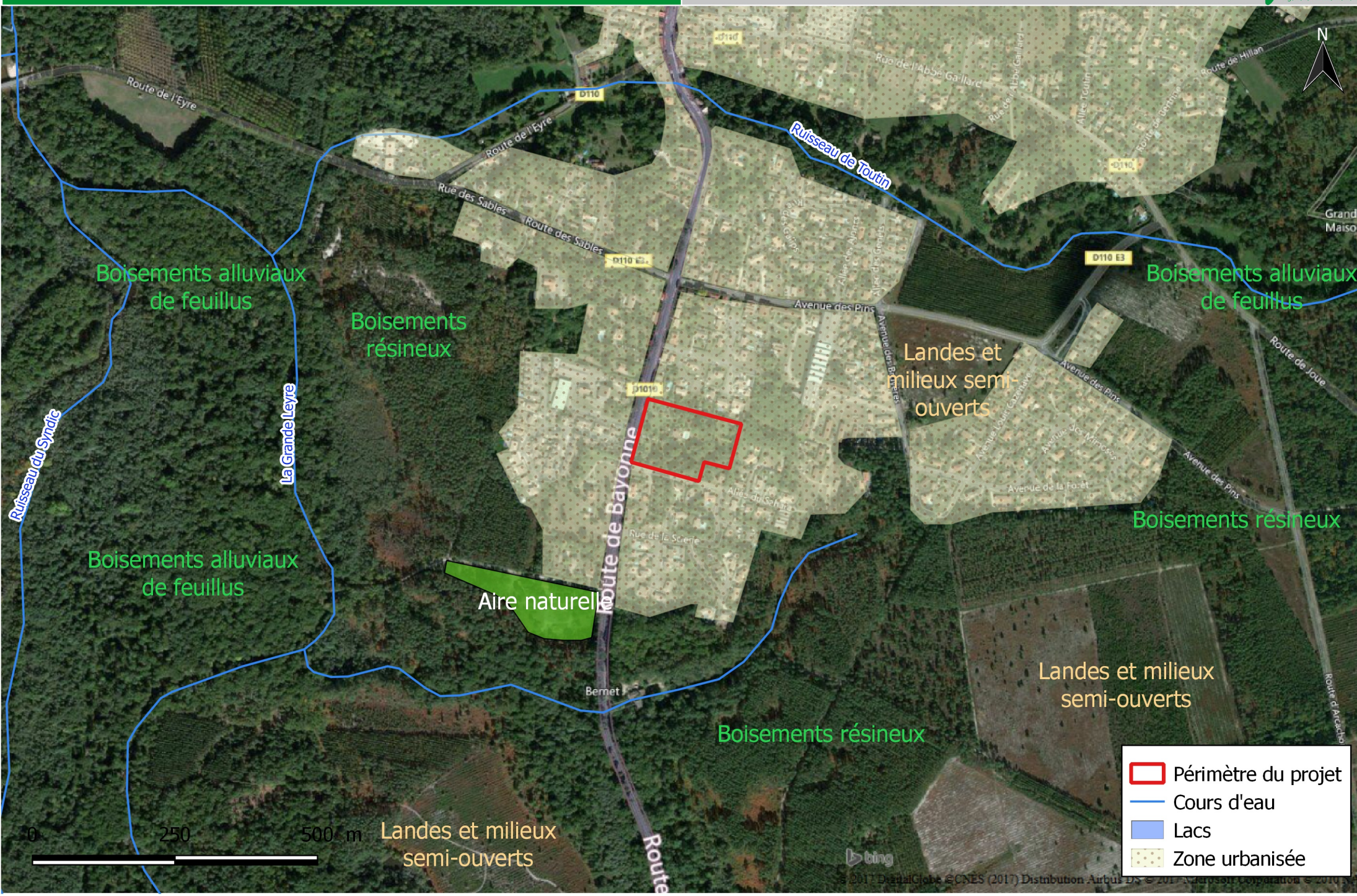
IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Abords du projet

Projet de lotissement
Commune de BELIN-BELIET (33)

Source : Bing Aerial, SIEAG
Auteur : ENVOLIS
Date : 20/09/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement

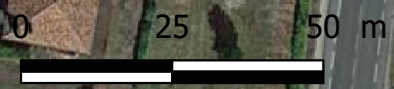




V. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE

Localisation des prises de vue

Projet de lotissement
Commune de BELIN-BELIET

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 20/09/17



-  Périimètre du projet
-  Localisation des prises de vue

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 12 septembre 2017

- Milieu 1 : Chênaie acidiphile → code CB : 41.55



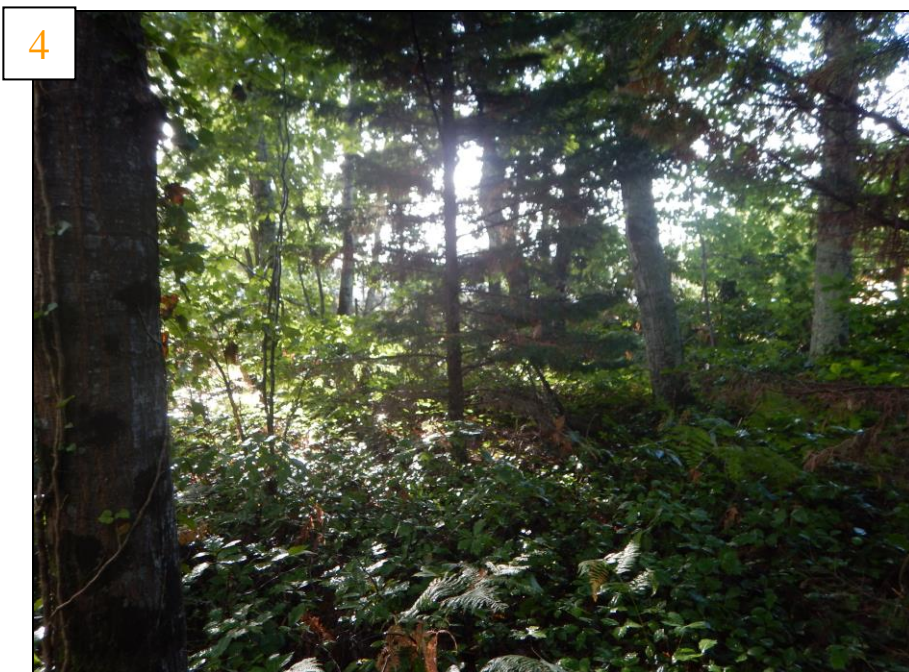
- Milieu 2 : Chênaie acidiphile x Formation à Genêts → code CB : 41.55x31.84



- Milieu 3 : Verger x Zone rudérale → code CB : 83.1x87.2



- Milieu 4 : Boisement de Chênes rouges d'Amérique → code CB : 83.323



- Milieu 5 : Haie ornementale → code CB : 84.2



- Milieu 6 : Parc urbain boisé → code CB : 85.11



- Milieu 7 : Plantation de Bambous → code CB : 85.31



- Milieu 8 : Fossés temporaires → code CB : 89.22



9



Vue sur la route de Bayonne en direction du centre-bourg de Belin-Béliet

10



Vue sur la route de Bayonne en direction de l'A63

11



Vue sur la propriété et le parc urbain

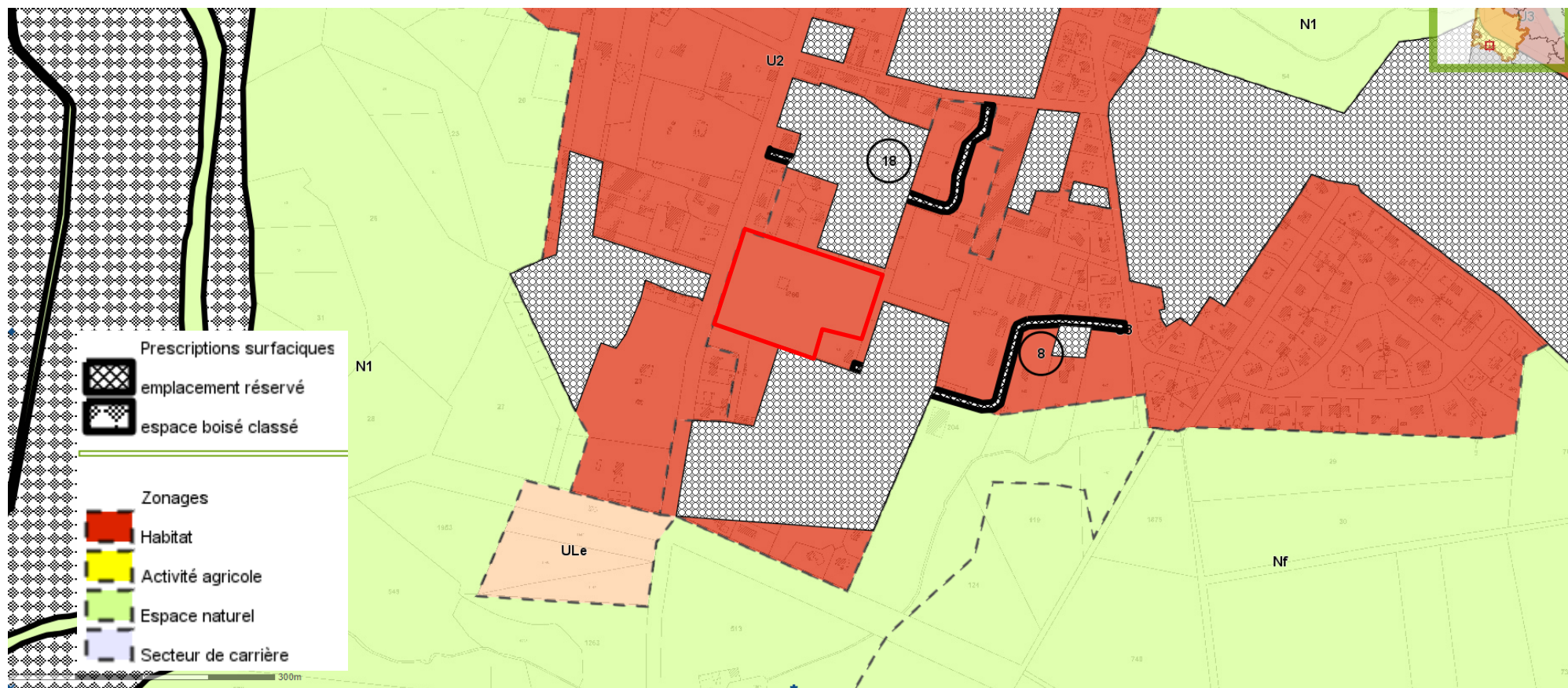
12



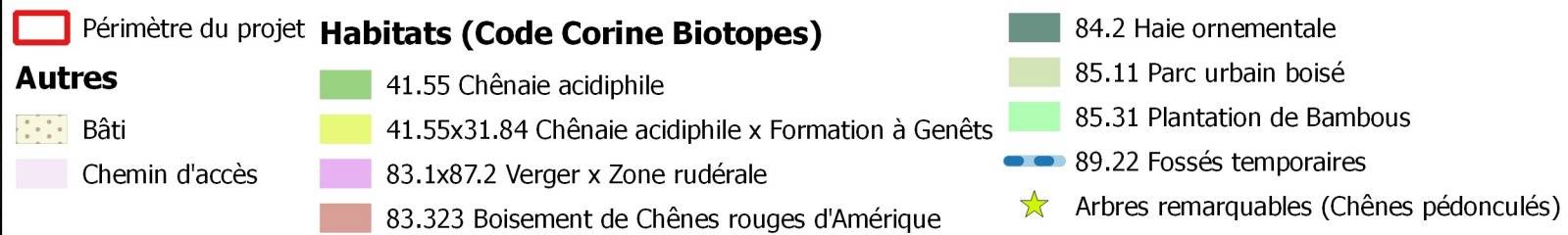
Vue sur l'allée du Sahara au sud du projet

**VI. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU
 PLU**

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE BELIN-BÉLIET (Source : Cartélie)



VII. CARTE DES HABITATS NATURELS ET ANTHROPIQUES AU SEIN DU SITE D'ÉTUDE



Arbre remarquable conservé au sein de l'aménagement

0 25 50 m



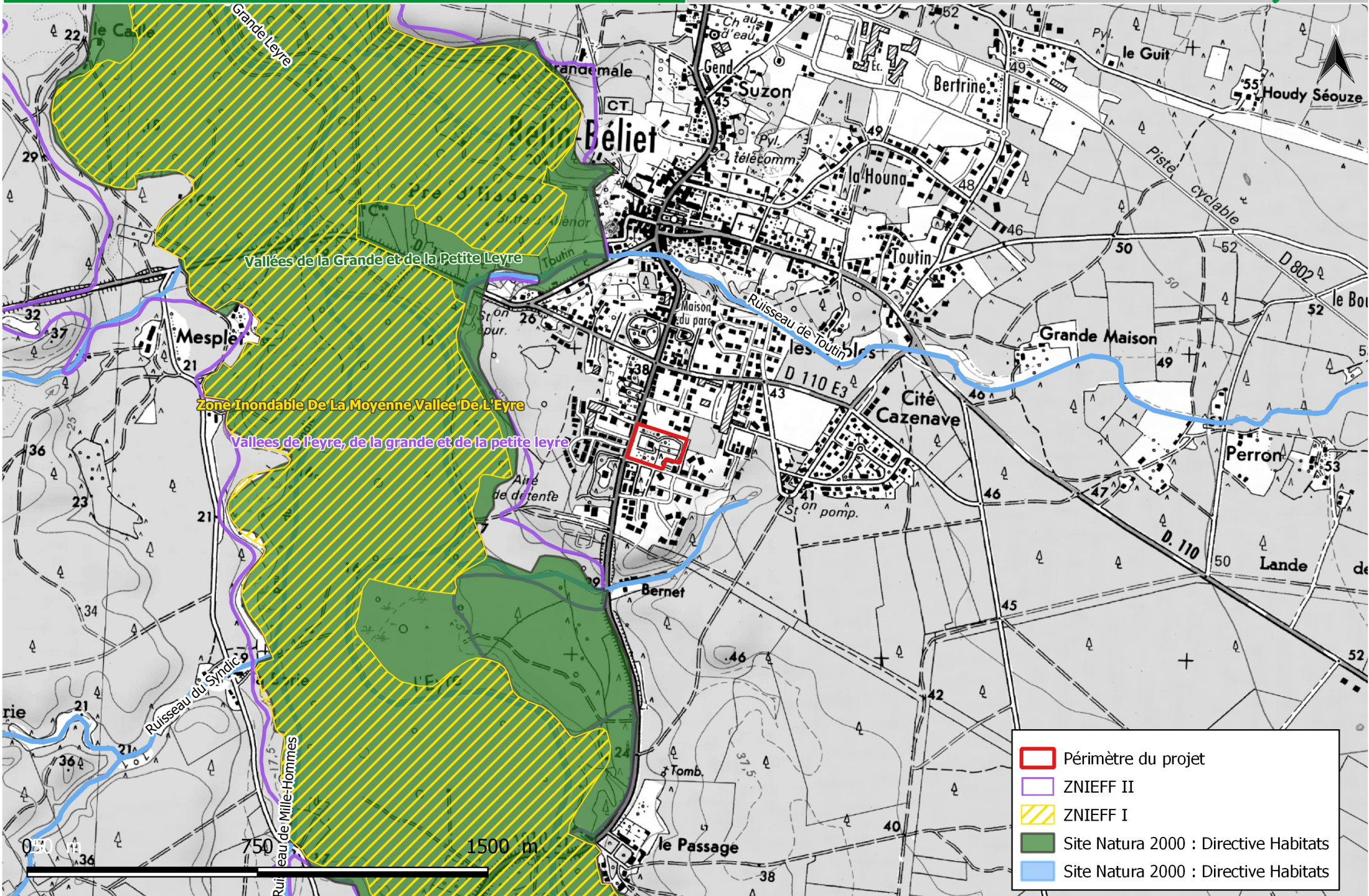
**VIII. LOCALISATION DES SITES NATURA
2000 LES PLUS PROCHES**

Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement
Commune de BELIN-BELIET (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 20/09/17

EnVolis
Ingénierie - Environnement



IX. COMPTE-RENDU DE TERRAIN

COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Inventaire floristique et faunistique

Diagnostic Zones Humides

12 septembre 2017 - Eté

I. INVENTAIRE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE

I.1. Flore

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune du BELIN-BELIET (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al.* (1997).

Le tableau ci-après présente les 8 habitats définis par l'étude de la végétation :

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000
1	Chênaie acidiphile	41.55	/
2	Chênaie acidiphile x Formation à Genêts	41.55x31.84	/
3	Verger x Zone rudérale	83.1x87.2	/
4	Boisement de Chênes rouges d'Amérique	83.323	/
5	Haie ornementale	84.2	/
6	Parc urbain boisé	85.11	/
7	Plantation de Bambous	85.31	/
8	Fossés temporaires	89.22	/

➤ **Habitat 1 : Chênaie acidiphile → code CB : 41.55**

Cette formation boisée est en contact avec le parc urbain, la plantation de chênes exotiques et la formation de bambous au niveau de l'angle sud-est du site d'étude.

Il s'agit d'une chênaie typique des substrats siliceux avec une dominance du Chêne pédonculé en strate arborée et une strate arbustive où se côtoient le Chêne tauzin, le Noisetier et des espèces allochtones (Robinier faux-acacia, Chêne rouge) ou issues de la haie ornementale proche (Laurier cerise).

➤ **Habitat 2 : Chênaie acidiphile x Formation à Genêts → code CB : 41.55x31.84**

L'habitat prend place au contact de la frontière nord du projet et occupe une position topographique plus haute que la reste du terrain sur un espace qui constitue le point culminant du secteur.

Les espèces de la Chênaie acidiphile y sont représentées et cet habitat diffère du précédent par la présence d'une strate marquée de Genêts à balais toujours accompagnée du Laurier cerise qui transgresse depuis les bordures de haies. Au sol, l'Agrostis délicat domine, avec le Lierre grimpant et de jeunes pousses de Chêne pédonculé.

➤ **Habitat 3 : Verger x Zone rudérale → code CB : 83.1x87.2**

Cette communauté végétale se situe en fond de parcelle, à proximité de la plantation de bambous au nord-est du périmètre d'étude.

Quelques arbres fruitiers sont plantés (Cognassiers) et un Châtaignier commun constitue la seule essence ligneuse haute du secteur. A la frontière de l'habitat, le Bambou moyen parvient à se développer. L'étage herbacé est constitué d'espèces rudérales : Sporobole tenace, Chiendent pied de poule, Sétaire glauque, etc. La nature du sol, constitué de remblais, a favorisé l'expression de cette flore typique des friches.

➤ **Habitat 4 : Boisement de Chênes rouges d'Amérique → code CB : 83.323**

Ce boisement de Chênes exotiques occupe une partie de l'angle sud-est du périmètre d'étude où il forme deux nappes de superficie moyenne.

Le Chêne rouge d'Amérique, espèce allochtone, constitue l'essentiel du peuplement. Cette espèce jouit de vertus décoratives, notamment en période automnale, ce qui explique son utilisation ornementale. L'espèce domine également les strates inférieures avec le Laurier cerise et d'autres espèces exotiques.

➤ **Habitat 5 : Haie ornementale → code CB : 84.2**

Cet habitat, très linéaire, ceinture l'ensemble de la parcelle étudiée à l'exception de la façade où la haie est remplacée par une formation de bambous.

Il s'agit d'une haie monospécifique de Laurier cerise, régulièrement entretenue. Quelques sujets arborés provenant des parcelles adjacentes s'insèrent parfois au sein de la haie, comme le Micocoulier. Au sol, le recouvrement est très faible, la lumière ne pénétrant pas jusqu'à la strate herbacée, où se développe essentiellement le Lierre grimpant.

➤ **Habitat 6 : Parc urbain boisé → code CB : 85.11**

Recouvrant une large majorité du site d'étude, ce parc boisé entoure la propriété centrale.

De très nombreux arbres et arbustes, dont la plupart sont ornementaux, sont plantés au sein de ce parc régulièrement entretenu et en bon état de conservation. Les sujets les plus imposants sont des Chênes pédonculés, dont certains atteignent des dimensions remarquables, ainsi que quelques Chênes des marais et autres Magnolias. La strate arbustive est également diversifiée, avec notamment le Mimosa, le Chêne vert ou encore le Thuya. Au sol, le recouvrement est constitué en grande partie de la Laïche des sables et de la Luzule champêtre.

➤ **Habitat 7 : Plantation de Bambous → code CB : 85.31**

L'habitat constitue une haie séparative à l'est du périmètre d'étude sur presque toute la façade du projet.

Quelques rares individus arborés sont insérés dans la plantation, à l'image du Chêne pédonculé et du Cyprès commun. Autrement, le Bambou moyen (*Phyllostachys* sp.) domine la strate arbustive avec quelques rares sujets de Robinier faux-acacia. La forte concurrence des bambous empêche l'expression de la flore herbacée.

➤ **Habitat 8 : Fossés temporaires → code CB : 89.22**

Le périmètre du projet en lui-même ne comporte aucun fossé temporaire ou craste mais de tels ouvrages de drainage sont recensés le long de la route de Bayonne. Ces ouvrages sont visibles sur la cartographie des habitats.

➤ **Arbres remarquables**

Dans le cadre de l'investigation de terrain, un certain nombre d'individus arborés d'intérêt pour la biodiversité ont été relevés au sein du boisement investigué.

Plusieurs critères permettent de définir l'intérêt potentiel d'un arbre pour la biodiversité :

		État sanitaire de l'arbre				
		Vivant et sain	Sénescent ou déperissant	Mort		
Présence de micro-habitats	Bois mort (tronc ou grosses branches sèches)					
	Champignons lignivores		sans objet			
	Cavités <small>Durables sur les arbres vivants, elles disparaissent rapidement sur les arbres morts Certaines espèces sont spécialisées dans l'interface bois vivant – bois mort</small>	Cavités basses	en formation			
			mature, de grande taille			
		Cavités hautes de pics	une cavité récente			
			une ou plusieurs cavités évoluées			
		Cavités "naturelles" et fentes	une cavité de petite dimension			
			plusieurs cavités ou une grosse cavité			
Autres intérêts	Nids de rapace ou d'échassiers : un arbre mort ne présente plus de structure stable pour constituer la base du nid				sans objet	
	Lierre : cette liane constitue un abri et une ressource alimentaire pour les abeilles et les oiseaux					

Intérêt potentiel pour la biodiversité, notamment pour les espèces dépendantes du bois mort	
Faible	
Certain	
Majeur pour les espèces sensibles ou rares	

Appréciation de l'intérêt biologique d'un sujet arboré (Source : Fiche technique Biodiversité, Volume n°3, 2010, ONF)



Chêne pédonculé remarquable sur le site du projet

Ces arbres peuvent donc être le support de nombreuses espèces animales en multipliant le nombre de niches écologiques en leur sein. Leur présence de manière ponctuelle mais régulière au cœur des formations boisées est garante de biodiversité.

Ces sujets sont signalés sur la cartographie des habitats jointe en annexe. Leur conservation au sein du projet est donc favorable à la qualité des espaces verts.

I.2. Faune

➤ Avifaune

14 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient ou étaient en vol. Les espèces recensées sont listées au sein du tableau de synthèse suivant.

Oiseaux		Directive oiseaux	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge
Nom français	Nom latin	Annexe 1			France
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>	/	Annexe III	/	LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	/	Annexe II	X	LC
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	/	Annexe III	X	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	/	Annexe II et III	X	LC
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	/	Annexe II	X	LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	/	/	X	LC
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	/	/	/	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	/	Annexe III	X	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	/	Annexe II	X	LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/	Annexe III	/	LC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes Troglodytes</i>	/	Annexe II	X	LC

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Toutes ces espèces sont très communes sur le territoire girondin et ne bénéficient pas de statuts de protection communautaires ou d'inscription au sein de la Liste rouge au titre du déclin de leur population. Pour autant, la majorité des espèces recensées sont protégées nationalement. Elles évoluent parmi au contact de l'homme mais également au sein des espaces boisés du site d'étude.

➤ Mammifères

Aucune observation directe de mammifères n'a pu être effectuée.

Le site d'étude se place en contexte urbain, néanmoins le périmètre peut être fréquenté par le Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) ou encore le Sanglier (*Sus scrofa*).

Au vu des espaces boisés, l'Ecureuil roux peut également évoluer sur le site, appréciant les boisements résineux et feuillus.

Il faut noter que les milieux qui composent le site d'étude sont également susceptibles de renfermer des espèces communes de mammifères tels que le renard roux (*Vulpes vulpes*), le blaireau européen (*Meles meles*), la fouine (*Martes foina*), les mulots (*Apodemus spp.*), etc.

➤ Reptiles et amphibiens

Aucune observation directe de reptiles n'a pu être effectuée.

Le milieu reste néanmoins largement favorable au Lézard des murailles. Ce reptile, capable de coloniser de nombreux biotopes et même les milieux urbains, ne constitue pas un enjeu majeur du site, bien qu'il soit protégé au niveau national ainsi qu'au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Concernant les amphibiens, aucune observation directe n'est à signaler. Le site ne comporte aucun fossé, cours d'eau ou plan d'eau susceptible d'héberger la reproduction de ces espèces.

➤ Entomofaune

Espèces avérées		Directive Habitats Faune Flore	Convention de Berne	Liste rouge des espèces	Protection nationale
Nom français	Nom latin				
Lépidoptères					
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	LC	/
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	/	/	LC	/
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	/	/	LC	/

Trois espèces de lépidoptères ont été contactées sur site, toutes très communes de ce type de milieux, et sans enjeux de protection notable.

Aucun odonate n'a été contacté sur site, faute de milieux favorables au cycle de vie de ce taxon.

Les conditions climatiques étaient globalement défavorables à l'observation de la faune, avec un temps couvert et pluvieux durant l'investigation.

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

➤ SDAGE Adour-Garonne

Le site est concerné par le **SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 »**, approuvé le 1^{er} décembre 2015.

Les priorités du SDAGE sont les suivantes :

- non dégradation des masses d'eau superficielles (cours d'eau, lacs, côtières et de transition) et souterraines,

- obtention des objectifs d'état des eaux souhaités pour les masses d'eau superficielles et souterraines,
- protection des ressources en eau dans les différentes « zones protégées » instituées en application de directives antérieures à la DCE, notamment pour la production d'eau potable et l'exercice de la baignade dans les zones officielles ;
- prévention ou la limitation de l'introduction de polluants dans les eaux souterraines ;
- inversion de toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration en polluants dans les eaux souterraines ;
- réduction progressive, ou selon les cas, la suppression des émissions, rejets et pertes de substances prioritaires pour les eaux de surface.

Une cartographie des zones humides élémentaires du Bassin Adour-Garonne a été établie par la compilation des inventaires de terrain réalisés sur le territoire du SDAGE. Les zones humides ainsi diagnostiquées fournissent une **couche informative** dont les objectifs sont les suivants :

- **évaluer l'état de la connaissance des zones humides sur le Bassin Adour Garonne ;**
- **évaluer l'évolution dans le temps de ces zones ;**
- **alerter sur l'existence des zones dans le cadre de projets d'aménagement ;**
- **planifier les opérations d'inventaire pour compléter l'état de la connaissance.**



Figure 1 : Zones humides du SDAGE Adour-Garonne (Source : SIEAG)

En ce qui concerne le projet situé sur la commune de BELIN-BELIET, **le périmètre du projet n'est pas concerné par les zones humides élémentaires inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 (en bleu ci-dessus).**

Rappelons que ce zonage ne possède qu'une portée informative et ne prévaut pas sur un diagnostic zones humides conduit selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, article 1^{er}), la circulaire du 18 janvier 2010 ainsi que la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017. Ce diagnostic de terrain est détaillé par la suite de ce rapport.

➤ **SAGE « LEYRE, COURS D'EAU CÔTIERS ET MILIEUX ASSOCIES »**

La commune de BELIN-BELIET (33) est concernée par le SAGE « **Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés** », actuellement mis en œuvre, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 13 juillet 2001 modifié par l'arrêté du 9 décembre 2013. Ce SAGE a également été révisé par arrêté préfectoral en date du 13 février 2013. Une enveloppe des zones humides prioritaires (anciennes zones vertes) a été consignée sous la forme d'un atlas dont un extrait figure ci-après.

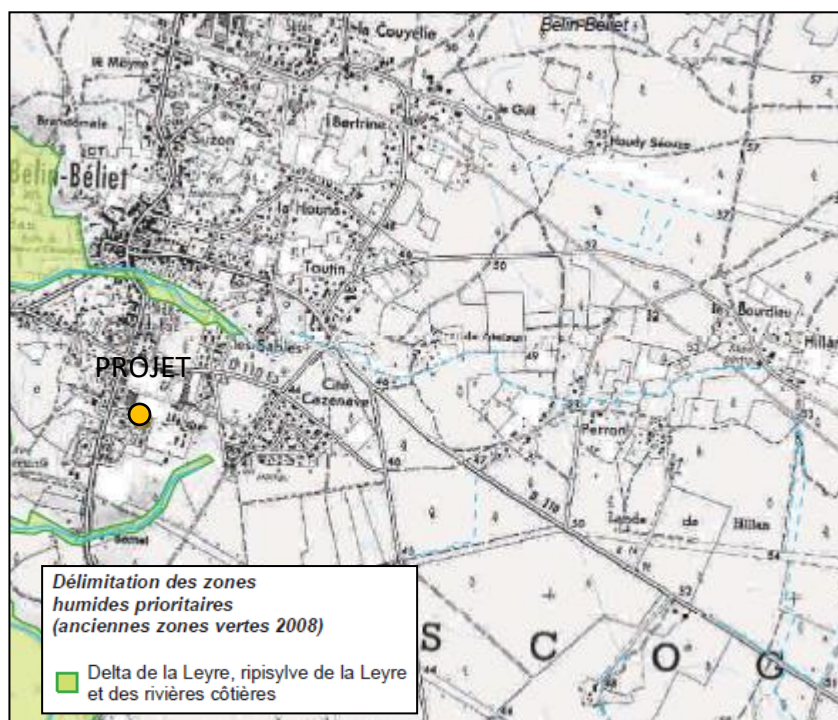


Figure 2 : Délimitation des zones humides prioritaires du SAGE " Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés " (Source : GERA 2005, PNRLG 2012)

Le projet d'aménagement ne se trouve pas intégré au sein d'un des périmètres des zones humides du SAGE «Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés».

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 12 septembre 2017 (Cf. tableau des espèces composant les habitats décrits précédemment), plusieurs habitats composent ce site d'étude et aucun n'est considéré comme un habitat hygrophile.

Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotope	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Chênaie acidiphile	41.55	/	NON
2	Chênaie acidiphile x Formation à Genêts	41.55x31.84	/	NON
3	Verger x Zone rudérale	83.1x87.2	/	NON
4	Boisement de Chênes rouges d'Amérique	83.323	/	NON
5	Haie ornementale	84.2	/	NON
6	Parc urbain boisé	85.11	/	NON
7	Plantation de Bambous	85.31	/	NON
8	Fossés temporaires	89.22	/	NON

D'après les tableaux présentés précédemment, les habitats indiqués dans les cases colorées en blanc ne sont pas classés comme des zones humides étant donné qu'aucune des espèces dominantes de chaque habitat n'est considérée comme caractéristique de zones humides (Annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008).

II.2. Critère pédologique

Les investigations de terrain menées par la société ENVOLIS le 12/09/2017 ont porté sur la réalisation de :

- 7 sondages de sols à la pelle mécanique, notés S1 à S11 descendus entre 1,20 m/TN et 2,10 m/TN ;
- 5 tests de perméabilité à charge constante, type Porchet, notés I1 à I5.

Cette reconnaissance a porté sur l'ensemble de la zone d'étude avec des implantations espacées permettant de couvrir la totalité du projet et ainsi de permettre une vision relativement précise des types de sol présents au sein du site.

La description détaillée de ces sols est rapportée dans les coupes pédologiques en annexe.

Le plan d'implantation des sondages et des tests de perméabilité est visible ci-dessous.

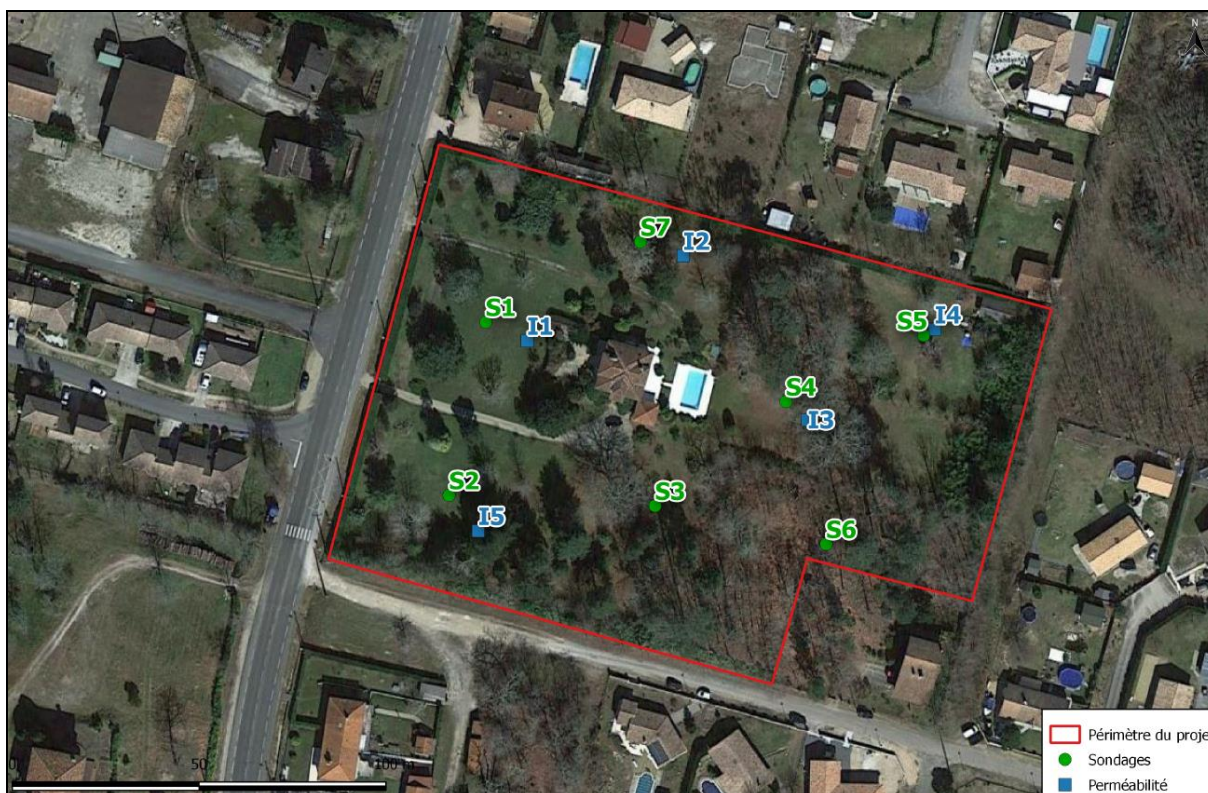


Figure 3 : Investigations de terrain (Source : ENVOLIS)

Aucune trace d'hydromorphie n'a été observée sur l'ensemble des sondages. La synthèse des observations figure ci-après :

Sondage	Traits réductiques <0,5m	Traits réductiques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxiques <0,25m	Traits rédoxiques <0,50m	Matière organique	Nappe	Zone Humide
S1	non	non	non	non	non	-	non
S2	non	non	non	non	non	-	non
S3	non	non	non	oui	non	-	non
S4	non	non	non	non	non	-	non
S5	non	oui	non	oui	non	-	non
S6	non	non	non	oui	non	-	non
S7	non	non	non	non	non	-	non

III. RESULTATS DE L'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE

III.1. Contexte pédologique

Les investigations de terrain ont permis de mettre en évidence, d'une manière générale, une succession d'horizons sableux au droit des sondages, de couleur gris à beige/blanchâtre, voire ocre.

Au droit des sondages S1 à S3, les horizons présents à compter de 0,60 m/TN – 1,30 m/TN et jusqu'en fond de fouille sont composés de sable graveleux ocre à blanchâtre.

Les sondages S4 et S5 sont quant à eux en partie composés, à partir de 1,60 m/TN pour S4 et de 0,80 m/TN d'argile bleue compacte.

Enfin, des horizons aliotiques ont également été recoupés au droit des sondages S1, S2, S3, S6 et S7 entre 0,40 m/TN – 0,60 m/TN et 0,60 m/TN – 1,30 m/TN, sauf pour S7 où cet horizon se situait entre 1,50 m/TN et 1,80 m/TN.

Ainsi, les sols sont hétérogènes sur l'ensemble du terrain d'étude : on retrouve des couches sableuses plus ou moins graveleuses, de l'aliôs, et de l'argile bleue.

III.2. Niveau piézométrique

Au jour de l'étude (12/09/2017, période proche des basses eaux moyennes), le toit de la nappe superficielle n'a pas été recoupé au droit des sondages.

Cependant, en période de hautes eaux, la nappe est susceptible d'être située à faible profondeur, de l'ordre de 0,40 m/TN à 1,50 m/TN, d'après les traits hydromorphiques relevés.

III.3. Perméabilité

D'après les valeurs mesurées dans ces horizons à faible profondeur, il ressort que les perméabilités sont bonnes, comprises entre $3,43 \times 10^{-5}$ m/s et $5,49 \times 10^{-5}$ m/s (cf. tableau en annexes).

L'infiltration des eaux pluviales dans le sol est donc possible, sous conditions.

IV. CONCLUSION

IV.1. Flore - Faune

Les habitats recensés au sein de l'emprise du terrain d'étude ne représentent **pas d'intérêt communautaire** étant donné qu'ils ne sont pas inscrits au sein dans la Directive Habitats.

Le site d'étude est composé dans sa large majorité par un parc urbain entourant une propriété privée, où quelques arbres âgés côtoient des plantations ornementales. Une partie du site est constituée de boisements acidiphiles de chênes exotiques ou autochtones. Ces habitats sont très communs au niveau régional et local.

Au jour de l'investigation (12 septembre 2017), aucune espèce floristique ou faunistique d'intérêt patrimonial n'a été recensée.

L'avifaune constitue le taxon le plus abondant sur site. Les espèces recensées sont très communes et fréquentent les milieux anthropisés du site qu'elles retrouveront aisément aux alentours.

Plusieurs arbres remarquables de par leur âge, leur diamètre et leur état de conservation ont été recensés au sein du site. Ils sont cartographiés au sein de la planche dédiées aux habitats naturels.

Le maître d'ouvrage a choisi de conserver l'un de ces sujets arborés au cœur des espaces verts au centre du projet, de manière à accroître la qualité du milieu et le potentiel d'accueil de la faune au sein des espaces communs. Cette conservation, au-delà de la valeur patrimoniale du sujet, permet le maintien d'une biodiversité liée à la quantité de niches écologiques disponibles.

IV.2. Zones Humides

Le projet de lotissement n'est pas concerné par la problématique des zones humides.

En effet, d'après l'expertise Zones Humides menée par la société ENVOLIS via les critères floristiques et pédologiques, aucune zone humide n'a été recensée au sein de l'emprise du projet.